

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) 2024-2025

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

20 juin 2024

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 11 mai dernier, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) déposait la documentation soumise à la consultation aux représentantes et représentants de l'Alliance (en annexe) dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC). Seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire y apparaissent. Les parties s'entendent sur cette approche en raison de la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance exige malgré tout que la ventilation de la répartition budgétaire lui soit soumise le plus vite possible aux fins de vérification, l'objectif de l'Alliance n'étant pas de signer un chèque en blanc à l'employeur en acceptant de procéder de la sorte.

Les principes devant guider la ventilation des TIC pour 2024-2025 sont les suivants :

1. Répondre aux obligations légales :
 - Sécurité de l'information;
 - Consolidation des centres de traitement en infonuagique.
2. Terminer le rehaussement du réseau sans fil;
3. Poursuivre l'ajout ou le remplacement des vieux tableaux numériques interactifs (TNI) et des tablettes iPad;
4. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft;
5. Prévoir un certain montant pour l'ajout de EI dans les classes sans TNI avec titulaire (ex. classes d'accueil, francisation);
6. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues :
 - Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements;
 - Maintien de l'entretien centralisé des TNI/Écrans interactifs (EI).
7. Récupérer les sommes non engagées au 30 mars 2025 des mesures TIC décentralisées vers les établissements de l'année précédente en vue d'une priorisation pour l'acquisition d'EI.

Ci-dessous les recommandations de l'Alliance :

D'une part, comme mentionné précédemment, il faudra que le CSSDM fournisse la ventilation du budget dans les plus brefs délais. Il faudra également qu'il informe l'Alliance des démarches entreprises afin de s'assurer de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées. Le fait de faire des représentations à la table régionale de la fédération des centres de services scolaires via sa représentante responsable des

TIC au CSSDM ne devrait pas empêcher l'employeur de multiplier ses démarches, notamment auprès du Ministère de l'Éducation (MEQ).

En effet, force est de constater qu'une modeste augmentation des ressources du budget de la mesure 50760 allouée pour la mise aux normes des infrastructures technologiques a permis aux quelques 194 M\$ alloués en 2020-2021, réduits en 2021-2022 à 86,5 M\$, de passer à 93,5 M\$ pour 2022-2023 puis à 110 M\$ en 2023-2024¹. En faisant la comparaison avec 2019-2020, quand les sommes prévues à cette mesure étaient de 120,6 M\$, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement de la CAQ n'est pour l'instant toujours pas revenu à un financement annuel équivalent à la période prépandémique, alors que l'utilisation de l'ordinateur et du numérique est en constante augmentation. Les profs accumulent en effet des ressources éducatives disponibles en ligne pour compléter leur enseignement et leur accessibilité est névralgique au déploiement de la planification des apprentissages.

D'autre part, l'Alliance livrait son avis le 14 juin dernier sur la proposition de répartition du CSSDM des mesures ministérielles concernant les ressources éducatives numériques (REN) pour 2024-2025. Elle y approuve la répartition proposée sous réserve d'un certain nombre d'exigences, dont l'engagement de l'employeur à décentraliser, aux secteurs de la formation générale des jeunes et de l'éducation des adultes, des sommes permettant notamment l'acquisition locale de REN. Un tel engagement devrait aussi faire l'objet d'une promotion dans les milieux pour que les sommes ainsi décentralisées soient connues et utilisées. Cela permettra vraisemblablement de maximiser leur utilisation alors qu'environ 115 000\$ avaient été dépensés par les établissements de ces secteurs sans que leur disponibilité soit publicisée. Nous pensons que la disponibilité de moyens dans chacun des milieux permettra aux profs non seulement de se prononcer quant à leurs besoins en matière d'équipements et de ressources numériques, mais également de déployer librement un enseignement innovant en phase avec les besoins des générations futures de citoyennes et citoyens qu'ils s'affairent à instruire.

Enfin, l'Alliance redemande formellement au CSSDM d'intervenir auprès du MEQ afin que les sommes allouées aux mesures TIC soient bonifiées de manière substantielle dès cette année et pour les années à venir afin, notamment, de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques pour soutenir les enseignantes et enseignants qui choisissent en toute autonomie d'utiliser le numérique dans leur enseignement. Un tel objectif passe entre autres par la continuité de la mise aux normes des infrastructures technologiques,

¹ Les règles budgétaires 2024-2025 n'étaient pas publiées au moment d'écrire ces lignes.

y compris le rehaussement, puis le maintien de la qualité de la connexion sans fil. Or, rappelons que le développement exponentiel de la technologie et en particulier des logiciels, couplé à leur obsolescence notamment en raison de la mainmise des GAFAM sur l'univers numérique et l'imposition par ces derniers de systèmes d'exploitation en circuit fermé, au détriment des systèmes libres, engendre des besoins croissants tant au niveau de la bande passante qu'en matière de renouvellement de l'infrastructure technologique.

De telles représentations auprès du MEQ et des prises de position publiques et fortes de la part de sa direction générale, y compris pour contrer la position de monopole qui profite à *Scolab inc.*, société détentrice de la REN *Netmath* et à *Quillsoft Ltd.* fournisseur de *WordQ*, (dont le renouvellement proposé des licences représente à lui seul 157 % du budget disponible en 2023-2024), placerait le CSSDM, le centre de services scolaire le plus imposant au Québec, comme chef de file des employeurs à la défense d'une instruction publique, gratuite et de qualité. Nous l'invitons à suivre cette voie et à revendiquer toutes les ressources essentielles et nécessaires pour remplir adéquatement sa mission et contribuer à rendre les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignantes et enseignants conformes aux ambitions justes et légitimes de celles et ceux qui font l'école.

Consultation : Mesures 50760 – rehaussement des infrastructures technologiques 2024-2025 Principes directeurs

Rencontre du 15 mai 2024 -14 hres

Service des technologies de l'Information

s'unir^{pour}
réussir

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

Intentions de la présentation

- Consulter l'Alliance sur les principes directeurs qui guideront la ventilation budgétaire
- Débuter la consultation auprès des membres le plus rapidement possible
- Répartir le financement dès sa réception en fonction de ces principes
- Déposer à l'automne au CPC le résultat de cet exercice

s'unir pour
réussir

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Principes directeurs - objectifs

- Afin d'accélérer le transfert des sommes vers les établissements, le comité de partenaires a décidé d'adopter pour la première fois en mai 2019 des principes directeurs qui guiderait la priorisation des mesures et la ventilation budgétaire aussitôt que reçu du Ministère.
- Suite à la consultation de 45 jours de l'APPM ainsi que la présentation en Comité de répartition des ressources (CRR), un rapport proposant la priorisation des mesures a été déposé au conseil des commissaires de septembre 2019, devançant ainsi le processus de 2 mois et permettant ainsi de distribuer les enveloppes budgétaires plus rapidement aux établissements.
- Le comité de partenaires du mois d'avril a décidé de proposer à nouveau des principes directeurs compte tenu que les règles budgétaires finales ne sont pas encore connues.
- Sept principes directeurs ont donc été adoptés au comité du 12 avril 2024.
- La consultation aux membres pourrait ainsi débuter le plus rapidement possible, en vue d'une présentation au comité de répartition des ressources en septembre prochain.

s'unir pour
réussir

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Principes directeurs proposés

- i. *Répondre aux obligations légales*
 - Sécurité de l'information
 - Consolidation des centres de traitement en infonuagique
- ii. *Terminer le rehaussement du réseau sans fil*
- iii. *Poursuivre le remplacement des vieux tableaux numériques interactifs (TNI) et des tablettes*
- iv. *Prévoir un certain montant pour l'ajout de EI dans les classes sans TNI avec titulaire (ex. classes d'accueil, francisation)*
- v. *Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft*
- vi. *Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues*
 - Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements
 - Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI
- vii. *Récupérer les sommes non engagées au 30 mars 2024 des mesures décentralisées vers les établissements de l'année précédente en vue d'une priorisation pour l'acquisition de EI*